



Avril 2016

Pratiques recommandées pour la prévention d'infections liées à des endoscopies

Contexte : L'Agence de la santé publique du Canada (l'Agence) a été informée d'une éclosion d'entérobactéries résistantes aux carbapénèmes (ERC) aux États-Unis. Celle-ci était liée à des duodénoscopes retraités (1). À ce jour, aucune éclosion semblable liée à des duodénoscopes n'a été déclarée au Canada.

Objectif : Résumer ce qui est connu sur les risques d'infection aux entérobactéries résistantes aux carbapénèmes liées à des duodénoscopes et formuler des recommandations pour le Canada.

Conclusions : Les éclosions associées aux appareils souples d'endoscopie (y compris aux duodénoscopes) sont habituellement, mais pas toujours, liées à des manquements à l'étape de nettoyage, de désinfection ou de stérilisation du retraitement d'endoscopes flexibles. Les duodénoscopes sont plus difficiles à nettoyer que d'autres types d'endoscopes par suite de leur conception complexe. Santé Canada réglemente la sécurité, l'efficacité et la qualité des instruments médicaux au Canada. En réponse à l'éclosion aux États-Unis, Santé Canada a communiqué avec les fabricants et fournisseurs canadiens de duodénoscopes et du système de nettoyage et de retraitement, respectivement, ce qui a conduit à la publication d'un avis de communication des risques d'un produit de santé (2).

Recommandations : L'Agence a consulté le groupe de travail d'experts en prévention et en contrôle des infections (avec une expertise en maladies infectieuses, en microbiologie médicale, en prévention et en contrôle des infections, en épidémiologie hospitalière et en santé publique).

1. À l'heure actuelle, l'Agence ne recommande pas des procédures de retraitement améliorées pour les duodénoscopes et elle ne recommande pas non plus le prélèvement périodique de cultures de surveillance microbiologique provenant d'endoscopes.
2. L'Agence rappelle aux utilisateurs l'importance d'adhérer aux lignes directrices, normes et exigences à jour sur la prévention et le contrôle des infections en vue de prévenir les infections liées à une endoscopie. Il faut ainsi respecter les directives de retraitement du fabricant pour les appareils de retraitement.
3. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le retraitement de duodénoscopes, veuillez consulter les *Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des infections transmises par les appareils souples d'endoscopie digestive et de bronchoscopie* (2011) de l'Agence (3), ou veuillez consulter votre fabricant d'endoscopes, l'Association canadienne en retraitement des dispositifs médicaux (4) ou votre ministère provincial ou territorial de la santé (5).
4. Santé Canada continue d'assurer un suivi de la situation, et le ministère prendra des mesures supplémentaires, au besoin. Tout cas d'infection d'un patient ou tout autre effet secondaire grave lié à l'utilisation d'endoscopes doit être déclaré à Santé Canada (6).

Références

1. Centers for Disease Control and Prevention. Healthcare-associated infections (HAIs) [Internet]. Atlanta, GA: CDC; 2015. [révisé 16 novembre 2015; cité 6 avril 2016] <http://www.cdc.gov/hai/outbreaks/cdcstatement-LA-CRE.html>.
2. Gouvernement du Canada. Site web Canadiens en santé : Dispositifs de retraitement « System 83 Plus » - Risque potentiel d'infection [Internet]. Ottawa, ON : Santé Canada; 2015. [révisé 4 décembre 2015; cité 6 avril 2016]. <http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2015/56104a-fra.php>.
3. Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des infections transmises par les appareils souples d'endoscopie digestive et de bronchoscopie. Ottawa, ON: ASPC; 2010. <http://www.phac-aspc.gc.ca/nois-sinp/guide/endo/pdf/endo-fra.pdf>.
4. Association Canadienne en Retraitement Des Dispositifs Médicaux (ACRDM) Site web [Internet]. Oak Bluff, MB : ACRDM; 2016. <http://www.camdr.ca/home.html>.
5. Gouvernement du Canada. Rôle des provinces et des territoires en matière de santé [Internet]. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2015. [révisé 6 août 2015; cité 6 avril 2016]. http://canadiensensante.gc.ca/health-system-systeme-sante/cards-cartes/health-role-sante-fra.php?_ga=1.254459976.192916564.1458751977.
6. Santé Canada. Médicaments et produits de santé : Formulaire de plainte d'un produit de santé (FRM-0317) [Internet]. Ottawa, ON: Santé Canada; 2015. [révisé 20 février 2015; cité 6 avril 2016]. <http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/compli-conform/prob-report-rapport/frm-0317-fra.php>.